

Climat : les Communautés, elles aussi, devraient ratifier l'accord de Paris

ENVIRONNEMENT Pas moins de sept parlements devront être sollicités, chaque fois avec l'aval du Conseil d'Etat

La ratification de l'accord climatique de Paris patauge. Après la Flandre et la Wallonie, mi-juillet, l'exécutif fédéral et Bruxelles viennent d'approuver cet accord mondial en première lecture. Comme c'est l'usage, chaque exécutif a ensuite demandé son avis au Conseil d'Etat. Et, surprise, dans sa réponse à la Wallonie, la section législation du Conseil indique que l'accord doit aussi être ratifié par... les trois Communautés – flamande, francophone et germanophone.

Il contient, dit l'avis, « des dispositions relatives, notamment, à l'échange des expériences et des enseignements y compris pour ce qui est des connaissances scienti-

ifiques, à l'amélioration des connaissances scientifiques sur le climat y compris la recherche, (...) à la mise en place de collaborations en matière de recherche-développement ». Ces dispositions, « touchent à des matières relevant des communautés en matière d'enseignement et de recherche scientifique ». Résultat : l'accord « doit aussi être soumis à l'assentiment des parlements de Communauté ». Un groupe de travail composé du fédéral et des Régions avait pourtant conclu, en février, que seuls le fédéral et les Régions devaient ratifier.

Les gouvernements peuvent-ils faire la sourde oreille ? « Les avis du Conseil ne sont pas

*contraignants, mais il faut une motivation solide pour les contourner », dit un expert. De quoi retarder un peu plus le processus puisque ce ne sont plus quatre mais sept parlements et gouvernements qui devront se prononcer. Les projets de loi, d'ordonnance et de décret doivent encore passer en seconde lecture devant les gouvernements, être approuvés par les parlements, puis publiés au *Moniteur*. Aux Affaires étrangères, on espérait la fin du processus en décembre. Pas sûr qu'on y parviendra. En tout cas, ce sera après le prochain sommet mondial sur le climat à Marrakech mi-novembre. Or, le temps presse. L'accord de Paris entrera*

en vigueur quand 55 pays représentant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre auront ratifié. Le premier seuil a été franchi, le second le sera bientôt. De source proche de la présidence slovaque de l'Union, on parle d'une entrée en vigueur ce vendredi.

Résultat : l'Europe qui n'a pas encore fait son devoir, pourrait rester sur le bord du chemin, alors qu'elle s'est toujours présentée en championne du climat. Et ce n'est pas la Belgique qui va impressionner par son empressement. Elle qui est toujours à la recherche d'un accord en interne sur le partage de ses objectifs climatiques pour 2020... ■

MICHEL DE MUELENAERE